# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## poissons

Question écrite n° 24038

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la consommation de thon rouge dans les nouvelles habitudes alimentaires de nos compatriotes. En effet, le changement de ces habitudes de consommation de poissons porte les Français à acheter du thon rouge à travers le monde. Or, ce poisson subit, semble-t-il, une pêche excessive qui raréfie progressivement les ressources piscicoles en thon rouge et qui inquiète de nombreux experts. Il serait donc souhaitable de s'interroger sur les moyens d'endiguer ce phénomène en responsabilisant le consommateur. Il lui demande donc s'il compte prendre des initiatives en ce sens.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est très soucieux d'une pêche durable et responsable. À ce titre, il soutient les démarches d'éco-labellisation visant à inciter le consommateur à choisir des espèces qui ne sont pas surexploitées. En effet, dans le cadre du plan pour une pêche durable et responsable, l'État appuie le projet d'un écolabel pour les produits de la pêche. Le principe de la mise en oeuvre d'un tel écolabel des produits de la pêche a été concrétisé avec l'introduction d'un article de loi au sein du projet de loi préparé, suite au Grenelle de l'environnement. Par ailleurs, il faut souligner que 85 % des captures de thon rouge pêchées par les thoniers français sont exportées pour engraissement puis vente sur le marché international et notamment japonais. La responsabilisation des consommateurs doit donc se faire à l'échelle mondiale. En 2008, la France a mis en oeuvre des mesures rigoureuses d'encadrement de la pêcherie française de thon rouge : instauration de quotas individuels pour les 36 thoniers senneurs de Méditerranée ; participation active, au côté des autres États membres de l'Union européenne et de la Commission, au plan de déploiement conjoint en Méditerranée, par le biais du déploiement de moyens nautiques des affaires maritimes et de la marine nationale et de moyens aériens des douanes ; mise en place du programme de documentation des captures de la Commission internationale de conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) de façon à assurer la traçabilité de la filière thon rouge.

### Données clés

**Auteur :** M. Éric Raoult
**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 24038
**Rubrique :** Animaux
**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche
**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 3 juin 2008, page 4563

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE24038

**Réponse publiée le :** 28 octobre 2008, page 9222